

CONTRAT DE RESERVATION-LOCATION N° 29-75005

~CONDITIONS GENERALES DE VENTE ~

Pour régler votre séjour : -si vous résidez en France, règlement soit par chèque bancaire, virement bancaire(*), mandat lettre, ou cash à l'ordre de Chantal et Georges PECHIODAT
- si vous résidez à l'étranger, règlement soit par chèque français, virement bancaire(*)
ou cash à l'ordre de Chantal et Georges PECHIODAT

ARTICLE 1: Le présent contrat est établi entre le propriétaire, Chantal et Georges PECHIODAT et le locataire Mr et Mme.....pour la location d'un studio situé au 29 rue de la Huchette 75005 Paris, 6ème étage, porte face à l'escalier

La réservation peut se faire par courrier ou par e-mail ; dans ce dernier cas un exemplaire du contrat de réservation sera signé par le locataire le jour de son arrivée.

ARTICLE 2 - durée du séjour : le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

ARTICLE 3 - réservation : la réservation devient ferme lorsque le propriétaire reçoit un acompte de 25% du prix du séjour (incluant les frais de réservation et de dossier) et un exemplaire du contrat signé par le locataire

ARTICLE 4 - règlement du solde : le locataire devra verser au propriétaire le solde de la prestation convenue et restant due au plus tard à son arrivée dans le studio objet de la location.

ARTICLE 5 - arrivée et départ: le locataire doit se présenter sur place le premier jour de la location prévu au contrat entre 16 heures et 20 heures en ayant pris soin au préalable de fixer un rendez- vous avec le propriétaire ou son représentant pour l'état des lieux, le règlement du solde du séjour s'il n'a pas encore été effectué, la remise du dépôt de garantie et l'établissement contradictoire de l'état des lieux d'entrée.

Le départ doit avoir lieu avant 11 heures le dernier jour de la location prévu au contrat. Le locataire prendra rendez-vous avec le propriétaire ou son représentant pour l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie et la restitution du dépôt de garantie

ARTICLE 6 – annulation du fait du locataire : pour toute annulation du fait du locataire, l'acompte de 25% versé à la commande sera conservé par le propriétaire.

ARTICLE 7 – interruption de séjour : en cas d'interruption de séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

ARTICLE 8 – capacité : le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 2 personnes. Si le nombre de personnes venait à dépasser la capacité d'accueil, le propriétaire refuserait les personnes supplémentaires et serait alors en droit de rompre le contrat dont la rupture resterait à la charge du locataire.

ARTICLE 9 – assurance : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait ainsi que de tous ceux qui occupent le logement .Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance pour ces différents risques.

ARTICLE 10 - état des lieux : un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du studio. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Le locataire est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille.

L'état de propreté du studio à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage du studio est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de 20 euros de l'heure.

ARTICLE 11 – dépôt de garantie : le jour d'arrivée dans le studio le locataire est tenu de remettre au propriétaire ou à son représentant un dépôt de garantie dont le montant est fixé à 50% du montant du séjour avec un minimum de trois cents euros (300€) et un maximum de mille euros (1000€).

Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite le cas échéant du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées .

ARTICLE 12 - durée et prix de la location : la location est prévue pour un séjour du au moyennant le prix global et forfaitaire de

Paris, le

Pour le propriétaire
(Signature du propriétaire ou
de son représentant)

Fait à

Le.....

Le locataire
(signature du locataire précédé de la
mention manuscrite « lu et approuvé »)

(*) Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Titulaire du Compte

MONSIEUR GEORGES PECHIODAT OU

MADAME CHANTAL PECHIODAT

Domiciliation CARPENTRAS (00604)

RIB : 30004 00775 00000208243 20

IBAN : FR76 3000 4007 7500 0002 0824 320

BIC : BNPAFRPPAVI

Composition du studio

- Cuisine : 1 réfrigérateur encastré, 1 machine à café « Nespresso », 1 micro-ondes, 2 plaques électriques, 1 climatiseur, divers équipements de cuisine
- Séjour : 1 table en verre extensible, 1 canapé, 1 fauteuil rocking, 1 pouf, 1 téléviseur LCD, 1 mini chaîne, 1 table de salon, 2 chaises, divers éléments de décoration dont 6 tableaux, 2 miroirs
- Mezzanine : 1 lit 160x200, 1 tabouret, 2 chaises
- Petit matériel : divers